

Atlas de la Biodiversité

Accueil → Actualités → Atlas de la Biodiversité

Publié le 23 octobre 2023

#Environnement

Mise à jour le 09 juillet
2024

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale nous vous proposons chaque mois de découvrir une espèce présente sur le territoire.

≡ Hirondelles et martinets

Des espèces à préserver

3 ESPÈCES D'HIRONDELLES ET UNE ESPÈCE DE MARTINETS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération accueille trois espèces d'hirondelles (Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Hirondelle de rivage) et une espèce de martinets (Martinet noir). Ces dernières décennies, ces espèces ont vu leurs populations décliner à cause du manque de nourriture (moins d'insectes avec les insecticides), de la destruction des nids, ou encore des modifications du bâti (disparition des bâtiments ouverts et des cavités, ravalement des façades, etc.).

≡ Des espèces protégées

Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets présentes en France sont intégralement protégées et cela concerne donc également leur habitat. Sont ainsi interdits la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, ou tout autre acte qui viendrait perturber ces espèces.

Où nichent-elles

L'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique sont dites « du bâti » car elles installent leurs nids sur les bâtiments. L'hirondelle de rivage, quant à elle, niche près des zones humides, carrières de sable ou talus. Le martinet noir, lui, revient tous les ans nicher au même endroit, en haut des bâtiments, à plus de 5m de haut, dans des cavités, failles ou sous les toits.

AGIR POUR LES HIRONDELLES ET LES MARTINETS

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/atlas-de-la-biodiversite-intercommunale-de-saint-brieuc-armor-agglo-meration-1-4576>

Des comptages participatifs ont lieu chaque année afin de recenser les nids d'hirondelles et martinets. Ces recensements sont très utiles pour l'ABI de l'agglo. En plus de ceux organisés par les associations naturalistes telles que VivArmor Nature, n'hésitez pas à nous faire part de vos observations et questions à l'adresse biodiversite@sbaa.fr

Pour agir en faveur de ces espèces, des ressources sont disponibles en ligne sur le site de [VivArmor Nature \(http://www.vivarmor.fr/wp-content/uploads/2023/05/1_Tutoriel-agir-pour-hirondelles-etmartinets_\)](http://www.vivarmor.fr/wp-content/uploads/2023/05/1_Tutoriel-agir-pour-hirondelles-etmartinets_)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nid de l'hirondelle rustique est construit sur une saillie ou une poutre et fait une dizaine de centimètres de profondeur. Il est fait de boue, d'éléments végétaux et recouvert de plumes. 4 ou 5 œufs y sont déposés à partir de mi-avril. L'incubation dure 11 à 19 jours et les jeunes s'envolent à l'âge de 20 jours environ. Il y a souvent deux couvées annuelles.

Caractéristiques

Longueur 17-19 cm (32 à 34,5 cm d'envergure pour l'hirondelle, un peu plus pour le martinet) Menacée & protégée ≈ 20 ans (différente selon les espèces) Occupe les zones habitées Passeriformes (Hirondelles) Apodiformes (Martinet) Taille : CARACTÉRISTIQUES Longévité : Statut : Habitat : Ordre : Pour sa survie, l'hirondelle rustique dépend d'un accès permanent à de petits insectes volants, qu'elle chasse dans les couches basses de l'air. Elle évite normalement les forêts denses et les zones très urbanisées, préférant les villages et surtout les fermes. Elle s'installe dans les étables, les écuries Ces espèces sont fréquentes sur tout le territoire, dans les zones rurales (fermes, hameaux..). Pour se nourrir, elles y recherchent les lacs, mares et prairies riches en insectes.



Plus d'infos : Saint-Brieuc Armor Agglomération
Direction de la Transition écologique - Pôle biodiversité - 02 96 77 20 00

